



**UFE / CFDT 30, passage de
l'Arche**

92055 LA DEFENSE Cedex
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net
Internet : www.ufe-cfdt.org

CAP des Agents et Chefs d'équipe d'exploitation VN/PM du 12 juillet 2006

Après le boycott de la CAP du 29 juin, l'administration a convoqué une nouvelle CAP dans les délais réglementaires.

Les élus CFDT n'ont pas fait de déclaration, celle du 29 juin (lire ci-dessous) étant toujours d'actualité, à l'exception du point relatif à l'application de l'ARTT dans certains services.

En effet, la CFDT a obtenu une réponse de la DGPA qui est intervenue auprès des services concernés.

Rappel déclaration CFDT du 29/06/06

Les agents et CEE des voies navigables se sont vus imposer un contrat d'objectifs Etat/VNF avec une baisse des effectifs de leurs services de moins 2% l'an de 2004 à 2008.

Cette baisse, déjà inacceptable, n'est même pas respectée ! Aujourd'hui, elle est largement supérieure, par exemple, le SN Strasbourg affiche près de moins 5% de son effectif total et son directeur tire la sonnette d'alarme auprès du ministère !

De plus, les services ne savent toujours pas de quels effectifs 2006 en ETP (équivalents temps plein) ils disposent.

Des recrutements annoncés d'agents d'exploitation sont gelés, les PPE (plans particuliers d'exploitation) qui s'élaborent déjà aujourd'hui sur la base d'un service dégradé à l'usager ne pourront pas être respectés ! Nous ne sommes pas les seuls à le dire, les directeurs, eux aussi, signalent que les objectifs de VNF concernant le schéma directeur d'exploitation ne sont pas atteignables dans ce contexte !

Le contrat d'objectifs Etat/VNF n'est pas respecté, l'Etat et VNF ne sont plus crédibles ! c'est inacceptable comme l'est également cette baisse considérable des effectifs qui va supprimer nos missions d'entretien, laisser à l'abandon le réseau régional et dégrader davantage les conditions de travail !

Ce n'est pas un hasard si la DGPA ne traite pas aujourd'hui des promotions !

Pourquoi ce retard ? Nous demandons que l'administration nous assure que celui-ci ne conduira pas au final à léser les agents et chefs d'équipe dans les promotions car nous craignons que les difficultés de fin d'année en terme de masse salariale conduisent à de réels retards, voire à des suppressions de promotions.

D'autre part la réforme statutaire des agents et CEE n'est toujours pas engagée, seule l'est la transposition de l'accord Fonction Publique (dit « accord Jacob ») de janvier 2006.

La fusion des échelles 2 et 3 décidée unilatéralement par le gouvernement en 2005 et son corollaire, l'absence de toute ambition en matière d'élargissement de l'espace indiciaire, ont poursuivi l'écrasement

des échelles 4 et 5.

Les reclassements à l'échelon inférieur ont été fort mal vécus. Ils pénalisent les personnels.

L'accord Jacob, s'il améliore quelque peu l'espace indiciaire avec entre autres le rétablissement d'un 11ème échelon sur les échelles E3, E4, E5 et une nouvelle échelle 6, doit s'appliquer avec des conditions de reclassement qui rétablissent les agents dans leurs droits en terme de perspectives de carrières. Le principe d'un reclassement à l'échelon supérieur doit être retenu.

Cet accord doit être transposé vers le haut, avec ambition, il faut savoir à cet égard que la Fonction Publique Territoriale étudie aujourd'hui un déroulement de carrière jusqu'à l'échelle 6 pour les agents techniques.

Mais cet accord ne doit pas occulter la nécessité d'une véritable réforme statutaire qui valorise nos fonctions, nos métiers et reconnaisse l'évolution de nos compétences et de nos qualifications.

Aussi, nous revendiquons un premier niveau de grade (AE/AES) qui déroule une carrière entre les indices majorés 285 et 430, et un second (CEE/CEEP) qui culmine à 490, un système de bonification des années de service actif comme dans la Fonction Publique hospitalière, afin que les agents bénéficient réellement du départ en retraite à 55 ans.

La DGPA a enfin donné une réponse concernant la non-application de l'instruction ARTT du 21 juillet 2001 dans certains services navigation.

Cela concerne les cycles de travail atypiques : absence de bonification horaire, absence de forfaitisation de l'ISH (indemnité de sujétion horaire), cycle en haute saison avec une moyenne hebdomadaire supérieure à 40h (hors heures supplémentaires), absence de planning pour des agents corvéables à merci, etc ...)

Nous exigeons une réponse rapide de la DGPA et des instructions envers les services pour rétablir les agents dans leurs droits.

Résultats mutation et changement de branche

Nom	Service d'origine	Service d'accueil
Bruno WAGNER	SN Strasbourg	DDE des Côtes d'Armor (22)
Fabrice ZALTSMAN	SN Nord Pas de Calais	DDE de la Somme
Xavier POLBOS	SN Seine	Diren Picardie
Alain VOTAT	DDE Nièvre	SMN Seine Maritime
Jean-Louis CAQUOT	SN Seine	DIREN Champagne Ardennes
Pierre-Jean VAILLANT.....	DDE Pas de Calais.....	Service Maritime des Ports Boulogne et Calais

Détachement entrant

Nom	Service d'origine	Service d'accueil
Patrick MOISAN	Mairie de Paris.....	DDE 21
Joël PLISSON.....	France Télécom	SN Seine

La CFDT a rappelé à l'administration que les détachements entrants dans un certain niveau de grade sont pénalisants pour les agents de SN. En outre la CFDT déplore de n'être qu'informée en CAP des intégrations des personnels France Télécom.

Pour tout renseignement complémentaire, contacter les élus CFDT à la CAP nationale

Bernard BIECHEL(SN Rhône-Saône)	06.73.99.94.94
Patricia GOETZ (SN Strasbourg)	06.80.46.49.27
Yann CHARRIERE (SN Rhône-Saône)	03.81.25.00.30